



Rapport de la directrice de l'Institut de formation des enseignants (IUFE) 2016-2017

Introduction	2
Les filières d'enseignement	4
Formation des enseignements du primaires (FEP).....	4
Formation des enseignements du secondaire (FORENSEC).....	10
Formation des enseignants spécialisés (MESP).....	11
Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF).....	13
Formation continue (FC).....	13
Conclusion	14
Liste des acronymes	15

Introduction

L'année académique 2016-2017

1. Reconnaissances des diplômes

Deux reconnaissances de diplômes – celle du Certificat complémentaire en enseignement préscolaire et scolaire (CCEP) et celle de la Maîtrise universitaire spécialisée en enseignement secondaire (MASE) ont été notifiées à l'IUFE par la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP), à l'automne 2016. Pour le CCEP, il s'agissait d'un renouvellement, alors que pour la MASE, il s'agit d'une première. Après 15 ans de formations d'enseignants secondaires soldées par des diplômes cantonaux, Genève tourne une page significative : les diplômés peuvent postuler dans d'autres cantons. Par voie de conséquence, cette reconnaissance de la CDIP concerne aussi la maturité cantonale genevoise qui, pour être reconnue en Suisse, doit pouvoir compter sur des enseignants secondaires dont le diplôme est reconnu au plan fédéral. Enfin, la reconnaissance de la MASE va de pair avec une conception de la formation secondaire prenant ses distances d'avec une « formation en emploi ». En d'autres termes, le « stage à mi-temps » de la deuxième année de la MASE, qui signifiait, de facto, une insertion très forte des stagiaires dans le milieu professionnel, a vécu. Cette ancienne formule cède la place à des stages désormais répartis sur deux ans, avec un volume général de pratique qui reste le même que précédemment.

Pour toutes ces raisons, ces deux reconnaissances de diplômes ont été dignement fêtées !

En outre, le dossier de demande de reconnaissance de la MESP a été finalisé (voir plus loin, sous « MESP »).

2. Fonctionnement de l'IUFE

2.1 Personnel enseignant :

Après des années de fluctuation des quotas d'étudiants candidats à la formation des enseignants secondaires, un accord sur les quotas (conclu avec la responsable des relations DIP-IUFE) permet de tableer sur des fluctuations Forensec maîtrisées. En effet, les articles 132 & 133 de la Loi sur l'Instruction publique disposent que :

« Art. 132 Stages dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement spécialisé

¹ *Le nombre de places de stage et leur attribution sont déterminés par le département.*

² *Les stages doivent répondre aux exigences de formation fixées par l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation des enseignants et le département. La formation des étudiants doit permettre une forte articulation entre connaissances théoriques et expériences pratiques.*

Art. 133 Stages en responsabilité dans l'enseignement secondaire et tertiaire B

¹ *Le nombre de places de stage et leur attribution sont déterminés par le département.*

² *Les stages, en particulier les stages en responsabilité rémunérés, doivent avoir lieu dans l'enseignement public et répondre aux exigences de formation fixées par l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation des enseignants et le département. La formation des étudiants doit permettre une forte articulation entre connaissances théoriques et expériences pratiques. »*

C'est donc au DIP de déterminer le nombre de places de stages qu'il faut attribuer. Dans le cas de la FEP et de la MESP, cela ne pose pas de problèmes, car les quotas sont identiques d'une année à l'autre (respectivement 100 et 25 admis), mais dans le cas de la Forensec, il y avait des phénomènes de « yo-yo » qui amenaient des taux d'activité extrêmement variables d'une année à l'autre, pour le personnel enseignant. Désormais, plus de 50% du personnel enseignant de la Forensec intervient également dans une autre, voire dans deux autres formations d'enseignants (FEP et MESP). Ces spécialisations nouvelles des formateurs sont accompagnées et encadrées : stages d'observation en écoles primaires, qui précèdent les suivis de stages proprement dits, introduction aux modules, tutorat collégial...

2.2 Personnel administratif et technique (PAT):

- Un audit de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST www.i-s-t.ch), réalisé en mars 2017, a permis de disposer d'un bilan établi de façon indépendante et externe, concernant le personnel administratif et technique (PAT) de l'IUFE. Partant notamment du constat que le taux d'absences était en moyenne deux fois plus élevé que dans le reste de l'Université, il importait de faire le point sur l'existence – ou non – de risques psycho-sociaux particuliers, encourus en travaillant dans le PAT. Tous les collaborateurs du PAT (même ceux qui étaient en arrêt maladie au moment de l'audit) ont été contactés par les auditeurs externes. Des entretiens individuels ont été conduits avec chaque collaborateur/trice ; à quoi sont venues s'ajouter des séances de groupes. Au terme de cet audit, les risques psycho-sociaux redoutés n'ont pas été constatés et le bilan général des conditions de travail est globalement positif. L'audit fonctionne comme un outil d'amélioration continue. Ce qui a amené l'IUFE à développer un plan d'action, pour améliorer certains aspects de son fonctionnement, notamment sur le plan de la communication.
- Une nouvelle directrice adjointe, Mme Sophie Canellini, est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2017. Néanmoins, en l'absence de conseillère aux études au début de son activité et de la personne en charge du secrétariat des étudiants de la Forensec à 70% , elle n'a pu endosser toutes ses charges.
- Une nouvelle conseillère aux études Forensec, Mme Maria Canal, a pris ses fonctions à 60% le 1^{er} novembre 2017 et pourra travailler à 90% (taux prévu par le cahier de charges du poste) dès le 1^{er} avril 2018.
- Le secrétariat de formation continue a été réparti sur plusieurs postes et les connaissances des gestes métier de ce secrétariat ont été mutualisées, de sorte à éviter des pannes lorsqu'il y a absence de la préposée. Un autre poste de secrétariat a fait l'objet d'une répartition des tâches similaire: celui qui cumulait la réalisation de tous les procès-verbaux des instances de l'IUFE.

2.3 Budget de l'IUFE et mesures financières

- Pour la première fois, une estimation des contributions financières respectives de la SSED et de l'IUFE aux formations d'enseignants est possible, grâce à l'outil de péréquation financière réalisé par Messieurs Yvan Sanchez et Pierre Batardon. Ces premières estimations (qui demandent à être affinées l'an prochain) montrent que :
 - La MESP est co-financée à raison de 40% par l'IUFE et de 60% par la SSED ;
 - La FEP est co-financée à raison de 10% par l'IUFE et 90% par la SSED ;
 - La FORENSEC est co-financée à raison de 70% par l'IUFE et de 30% par la SSED.
 - Deux postes de professeurs ordinaires affiliés à la SSED sont intégralement financés par l'IUFE, ainsi qu'une partie des assistants de ces postes (pour un total avoisinant 520'000 francs).

3. Partenariat avec le Conseil académique romand (CAHR) - centre de compétence romand en didactique disciplinaire (2Cr2D) - PIRACEF - didactiques romandes
 - Le CAHR a pris la décision de créer un Centre de compétence romand en didactique disciplinaire (2Cr2D), sur la base de l'article 59 de la Loi sur l'encouragement aux hautes écoles (LEHE). L'IUFE est partie prenante de ce projet, dont le but est de développer les didactiques disciplinaires et d'encourager la relève en didactique. La subvention fédérale annuelle reçue pour la réalisation de ce projet est déposée sur un fonds de projet ad hoc, de sorte que les sommes allouées soient aisément identifiables et contrôlables. La SSED est étroitement associée à la réalisation de toutes les étapes du projet.
 - Pour la première fois, des enseignants secondaires enseignant à Genève les activités créatrices ou la nutrition seront formés au plan romand, dans le programme PIRACEF. Les préparatifs pour que cela soit possible ont pris trois ans et nous sommes heureux de cet aboutissement. Les détenteurs de CFC doivent, pour pouvoir accéder à cette formation romande, effectuer un parcours de 15 crédits minimum en sciences de l'éducation. Ils le feront sous l'égide de l'IUFE.

Les filières d'enseignement

Formation des enseignements du primaire (FEP)

Situation générale

Le programme poursuit sa route à son rythme de croisière : cent étudiant.e.s sont admis chaque année aux études, le nombre de candidats reçus en entretien (après examen de français) s'étant élevé à 224 en 2016 et 182 en 2017. Un travail de fin d'études a été intégré dans le curriculum dès la rentrée 2015, complété en 2016 par l'introduction d'un séminaire de préparation au travail d'intégration de fin d'études.

Le contenu et la durée générale de la formation pour l'enseignement primaire (240 crédits) font toujours débat localement. Après le rejet d'une motion (M02194) par le Conseil d'Etat genevois, un groupe de députés du Grand Conseil a déposé, le **3 juin 2016**, un **projet de loi** (PL11926) demandant le passage de quatre à trois ans d'études. Étudié par la commission de l'enseignement supérieur, ce projet a été contesté par les représentants du DIP, de l'Université, de la SPG (enseignants) et de l'ADEFEP (étudiants) au cours des différentes auditions.

En même temps, le programme de formation a reçu confirmation de sa **reconnaissance** par la CDIP le **29 juin 2016**. Le titre délivré par l'IUFE est et demeure le Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (60 crédits), qui fait suite au Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire (180 crédits), de la FPSE.

Parallèlement, la réflexion évolue au niveau international et national. La Belgique a récemment adopté le principe de la mastérisation des études pour l'enseignement primaire. Les syndicats alémaniques et romands d'enseignants (LCH et SER) ont confirmé leur revendication du passage à la maîtrise. Et le **16 septembre 2016**, l'assemblée plénière de la chambre des Hautes écoles pédagogiques de *swissuniversities* a mandaté un groupe de travail « pour la **préparation d'un papier de position** sur la formation de master pour l'enseignement préscolaire et primaire ». Le document final est attendu pour l'automne 2017. Dans cette attente, la Commission de

l'enseignement supérieur du Grand Conseil a décidé de « geler » l'examen du projet de loi 11926 pour une durée d'une année maximum.

Enfin, le **vingtième anniversaire** de la formation universitaire a été célébré par plus de 300 personnes le **16 décembre 2016**. Une interview du vice-recteur et de la représentante du DIP en charge du partenariat entre les deux entités a été réalisée à cette occasion. Elle figure en annexe à ce rapport.

Après un long travail préparatoire avec les juristes du DIP et de l'Université, une modification du **Règlement de l'enseignement primaire** (art. 12) est entrée en vigueur le **21 juin 2017**, qui prévoit que « si le nombre d'étudiants admissibles dépasse le nombre de places de stage déterminé par le département », l'accès aux études sera limité aux étudiants qui auront « été retenus à l'issue de la procédure d'admission menée par l'Université de Genève ». Ce changement redonne une base juridique à la procédure d'admission suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'instruction publique en janvier 2016.

Données principales

Étudiant.e.s admis.e.s en BSEP2 à la rentrée 2016 : 102

Étudiant.e.s inscrits au baccalauréat (BSEP2 et BSEP3) à la rentrée 2016 : 206

Étudiant.e.s inscrits au certificat (CCEP) à la rentrée 2016 : 102

Étudiant.e.s ayant acquis le certificat aux sessions de février-juin 2017 : 2 + 91 = 93

Nombre d'enseignant.e.s intervenant dans le programme : 83

Nombre de formateurs-trices de terrain : 524 (inscrits)



Faits marquants

La Fête « **20 ans déjà !** », ses 300 participants et l'interview annexée.

Fin juin 2017, Carole Veuthey a cédé sa place à Anne Perréard Vité à la **coordination du programme** FEP. Cette dernière officiera avec Olivier Maulini en 2017-2018, avant que celui-ci passe le relais à Jean-Luc Dorier.

Objectifs pour 2017-2018

L'année qui vient devrait lever deux inconnues : 1. La position de la chambre suisse des HEP sur la **mastérisation** de la formation des enseignants primaires. 2. Celle des députés genevois sur cette position et sur le **projet de loi 11926** provisoirement gelé dans cette attente.

En accord avec le DIP, il est prévu d'opérationnaliser sans tarder la mise en place du parcours dit **FEP4+** ou « **Quatre ans renforcés** » et ayant servi de base au rapport du Conseil d'Etat sur la

motion 02194. Le travail préparatoire aurait lieu en 2017-2018, pour une entrée en vigueur par étapes dès la rentrée 2018.

En outre, une action est en cours pour intégrer les enseignants chargés du soutien pédagogique (**ECSP**) dans le dispositif de formation et le réseau des formateurs de terrain du second module des approches transversales (BSEP3). Ce projet est lié à la politique d'inclusion scolaire promue par le DIP à Genève (<http://ge.ch/dip/lecole-inclusive-geneve>). En associant les ECSP à la formation des généralistes dans le domaine de la prise en charge des besoins particuliers, le programme souhaite contribuer au développement des compétences d'inclusion et de coordination du travail de soutien chez tous les enseignants.

Annexe



Paola Marchesini,
directrice administrative
et de l'organisation



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Michel Oris, vice-recteur
en charge des ressources
humaines et de la recherche

Vingt ans, et après ?

Paola Marchesini et Michel Oris ont été invités à souffler les vingt bougies de l'intégration de la formation en enseignement primaire et spécialisé à l'Université de Genève. Plutôt que de prononcer deux discours successifs, ils se sont aimablement livrés au jeu de l'interview croisée. Leurs propos ont été recueillis par Olivier Maulini le 7 décembre 2016.

OM : La formation des enseignant.e.s fête aujourd'hui les vingt ans de son arrivée à l'Université. Que vous inspire cet anniversaire ?

PM : Vingt ans, c'est d'abord une preuve de longévité. Cet anniversaire s'inscrit dans la longue tradition pédagogique genevoise, dans l'histoire de ce canton : Piaget, la réflexion locale sur l'éducation, un vrai investissement dans la formation des maîtres... La difficulté d'être enseignant aujourd'hui – en particulier dans l'école genevoise – montre que la formation des professionnels est fondamentale. Nos maîtres doivent pouvoir accompagner une population qui est riche de sa diversité culturelle, linguistique, sociale, mais du coup très complexe. Notamment dans les petites classes. Il y a un vrai besoin d'investir dans la formation des jeunes enfants : pour qu'ils sachent tous lire, raisonner, participer à la vie sociale en sortant de l'école. Si l'on vise ce type d'objectif sur la longue durée, c'est le minimum de prévoir une formation initiale et continue de qualité. Enseigner aux bons élèves, c'est une chose : former tous les autres, c'est une ambition plus élevée. Pour améliorer l'intégration, l'inclusion, la prise en charge des difficultés, il y aurait même des passerelles à penser entre la formation des enseignants primaires et ceux du secondaire.

MO : L'histoire genevoise – osons le dire – est un motif de fierté. La formation des enseignants se passe à l'Université. On peut débattre de ce choix, mais il est conforme à la philosophie d'une Université humboldtienne, pluraliste et soucieuse de faire rimer science et conscience : ce ne sont pas seulement les titulaires des chaires professorales et leurs écrits qui sont sources de progrès ; ce sont aussi les étudiants, en particulier lorsqu'ils deviennent à leur tour enseignants. Les savoirs se distribuent ainsi jusqu'aux petits enfants, par l'intermédiaire de connaissances pédagogiques qui sont nécessaires à la diffusion des éléments fondamentaux des disciplines. L'école est confrontée à des élèves de toutes origines et de tous profils, qui vivent des expériences chaque fois singulières : elle doit venir les chercher là où ils sont, pour les amener là où les programmes l'espèrent. Tout cela demande du métier, du savoir-faire, une préparation poussée.

PM : Oui, prétendre former les maîtres primaires à hauteur de 180 crédits et les maîtres secondaires autour de 400 crédits – comme cela se dit à Genève en ce moment – c'est déséquilibré. Cela ne peut pas jouer. Les élèves ont besoin d'un accompagnement, d'une posture professionnelle attentive à les faire progresser, surtout s'ils ne sont pas prédisposés à entrer dans la culture scolaire. Tout cela exige des professionnels qualifiés, qui revendiquent leur expertise.

MO : C'est évident : les élèves doivent être respectés et soutenus par leur professeur, sans quoi on ne forme bien qu'une minorité. Qu'on arrive à ce but par l'empirie ou par le savoir théorique, j'ai envie de dire que c'est un peu égal. L'important, c'est la finalité...

PM : Oui, sauf que passer par l'empirie a ses limites. À l'école, on ne travaille pas avec des œufs, on ne fait pas des omelettes... Un débutant qui commet des erreurs peut mettre en danger des élèves. Il faut toujours se le rappeler.

MO : Et vous faites bien de le faire !

OM : Les études sont rendues possibles par un partenariat entre l'Université et le Département de l'instruction publique. Selon vous, que demande ce partenariat pour durer, voire se renforcer ?

MO : Au-delà des vaguelettes conjoncturelles qui peuvent beaucoup nous occuper, il faut admettre que l'éducation est un fait socialement conflictuel. Toute personne qui a des enfants, des petits-enfants ou même des neveux et des nièces se sent engagée, ce qui est bien. Elle se pense aussi compétente, ce qui est plus discutable.

Et sur ce terreau-là prospèrent les jeux politiques. Ce qui peut devenir problématique. À Genève, on dirait qu'il nous manque une capacité à établir des consensus, et surtout à les stabiliser. Avoir formé avec constance et compétence vingt générations d'enseignants, c'est une réussite pour l'Université, et c'est essentiel pour la Cité. Bien sûr, il ne faut pas scléroser la formation. Mais s'il faut changer des choses, que ce soit pour de bonnes raisons. L'école républicaine a un socle de valeurs – par exemple celles de vérité et d'égalité – qui implique une formation humaniste et donc approfondie des enseignants. L'Université est un lieu pertinent pour cela. Nous devrions pouvoir travailler en partenariat avec le Département de l'instruction publique, mais sans que notre autonomie longuement acquise ne puisse être placée sous tutelle. Vouloir dicter leur conduite aux programmes d'études, c'est contraire aux évolutions modernes. Plutôt que l'instabilité permanente, on pourrait espérer des accords politiques permettant aux professionnels de travailler dans la durée.

PM : C'est vrai que les choses sont difficiles du fait de la politisation des débats. Le Département et l'Université devraient avoir chacun leurs prérogatives : nous pourrions trouver des compromis entre nos deux institutions, mais nous en sommes souvent empêchés. En tout cas en ce moment. Nous pouvons certes encore faire des progrès, mais la confiance a commencé à s'installer. Nous avons fait des pas en avant, car les questions importantes sont aujourd'hui discutées. La construction du partenariat permet à la sphère professionnelle de s'émanciper de la sphère politique et des rapports de force entre partis et syndicats. Nous devons pouvoir élaborer des projets dont le politique se saisira ensuite. À chacun son rôle. La confusion des temps et des espaces ne facilite pas les choses.

MO : L'Université est en interaction permanente avec le Grand Conseil. C'est normal, et c'est démocratique. Mais la conjoncture genevoise est malheureusement caractérisée par la fragmentation des camps et l'instabilité des majorités partisans. C'est difficile pour l'Université de se mettre au service du canton pour former ses enseignants, et de ne pas disposer des moyens de le faire en pleine responsabilité...

PM : Par chance, nous ne sommes pas seuls. Il faut admettre que certaines instances externes qui nous ont posé des conditions – à commencer par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique – nous ont aidés à trouver des solutions. C'est le paradoxe genevois : il faut que quelqu'un nous interpelle de l'extérieur pour que nous nous mettions autour de la table, pas seulement pour batailler, mais aussi pour nous forcer nous-mêmes à trouver des accords.

MO : Oui, c'est un constat réaliste. D'un point de vue humaniste, il me déplaît, mais il est réaliste...

OM : Comment voyez-vous les vingt ans qui viennent ? Qu'espérez-vous et que pronostiquez-vous pour la formation des enseignant.e.s, à Genève et ailleurs ?

MO : J'espère que nous pourrions faire évoluer les conditions d'entrée dans la profession enseignante : dans le sens d'une flexibilité, d'une formation qui ne soit pas inerte, mais qui tienne compte des évolutions sociales pour aider les maîtres à enseigner et les enfants à apprendre. Ceci dit, je ne pense pas que nous ferons croire aux parents de ce canton que nous formerons mieux leurs enfants en réduisant les études des instituteurs et des institutrices d'une année. Tout ira bien dans l'avenir si nos parlementaires pensent à l'intérêt des enfants, s'ils acceptent de construire des compromis fiables plutôt que de s'en tenir à la volonté de faire triompher une bannière. Camper sur des positions antagonistes, c'est fondamentalement mépriser les enfants. Je suis désolé : je ne peux pas le dire autrement.

PM : La réduction de la formation de quatre à trois ans, c'est une épée de Damoclès qui nous empêche de nous projeter vers l'avant. Notre formation n'est peut-être pas idéale, toute formation peut être améliorée. Mais le modèle genevois intègre justement le lien avec la recherche et la remise en question, qui sont essentielles. Pensons à l'étude zurichoise qui vient de montrer qu'un tiers de nos jeunes n'ont pas d'esprit critique par rapport à ce qu'ils lisent dans la presse ou sur Internet. Les bébés d'aujourd'hui naissent avec le smartphone dans les mains : peut-on affronter ces défis en réduisant les connaissances des enseignants ? La mobilité réelle et virtuelle, les migrations, le changement climatique, les conflits armés, etc. : nous devons leur faire face en consolidant notre école. Nos maîtres doivent pouvoir donner aux enfants les bons outils pour avancer dans la vie. Je suis peut-être pessimiste, mais une coupure de 60 crédits produirait une sorte de rideau : nous devrions encore une fois tout réorganiser durant plusieurs années, et nous n'allons pas pouvoir innover, améliorer la formation, relever tous nos défis... Bien sûr, nous finirons par y arriver : une formation de trois ans, pour un généraliste complet, c'est juste intenable à terme. Mais je trouve qu'on perd beaucoup de temps à s'occuper de choses que nous devrions pouvoir éviter. La note positive, c'est que le rôle des enseignants, la qualité de ce qu'ils offriront aux élèves, vont rester centraux. Nous ne devons pas céder au découragement. J'espère que les enseignants pensent que nous traversons une mauvaise passe, mais que l'essentiel reste devant nous...

MO : Oui. Une institutrice mal formée au fin fond du désert change quand même la vie des enfants... C'est quand les temps sont durs qu'il faut peut-être croire le plus aux vertus de l'éducation. ■

Formation des enseignements du secondaire (FORENSEC)

Pour l'année 2016-2017, la formation des enseignants du secondaire n'a été ouverte que dans 5 disciplines (allemand, anglais, français, mathématiques et physique). 36 étudiant-e-s ont obtenu un stage en responsabilité, et ont donc été admis à la formation à la Mase, sur 147 inscrits. Par ailleurs, 16 candidat-e-s au CSDS sur 61 et 34 candidats à la Mase-dispositif transitoire sur 69 ont aussi pu être admis. Pour rappel, ce dispositif transitoire destiné à des étudiants restés bloqués après une année de formation en CCdidat faute de stage en responsabilité dans le cadre de l'ancienne organisation de la formation prévoyait une prise en compte des diverses expériences professionnelles de chacun en vue de l'établissement d'un plan d'études aménagé. Il était reconduit en 2016 pour l'avant-dernière fois.

Pour cette rentrée 2016, les quotas d'étudiant-e-s susceptibles de pouvoir entrer en formation pour chaque discipline étaient prévus à un niveau relativement bas et correspondaient à un maximum de 109 étudiant-e-s toutes disciplines confondues. Dans les faits, seuls 86 ont pu être admis en formation.

Dans la mesure où de nombreuses disciplines n'étaient pas complètement ouvertes, un grand nombre d'unités de formation se sont déroulées sur de très petits effectifs. C'est la raison pour laquelle une évaluation globale de la formation par les étudiant-e-s a été mise sur pied en collaboration avec le Service de l'évaluation de l'Université, dispositif qui n'empêchait pas les enseignants universitaires ayant fonctionné avec des effectifs d'étudiant-e-s suffisants de solliciter une formation Adeven traditionnelle. Cette évaluation générale de la formation des enseignants du secondaire a été effectuée sous la forme d'un questionnaire électronique adressé en juin à tous les étudiant-e-s. D'une manière générale, ses résultats ont montré que la formation était appréciée et que le lien entre théorie et pratique qui est au cœur de son organisation était bien compris. Les enseignants dans le domaine des didactiques disciplinaires ont été particulièrement appréciés. En revanche, certains étudiant-e-s ont exprimé, avec regret, de ne pas avoir été toujours perçus, notamment dans les cours généraux, comme des étudiants ayant une grande expérience de l'enseignement (engagés comme suppléants depuis de nombreuses années ou ayant effectué de multiples remplacements) ; ce sentiment a surtout été exprimé par des étudiants en Mase dans le cadre du dispositif transitoire.

Les divers protagonistes de la formation des enseignants du secondaire ont depuis plusieurs années deux préoccupations majeures.

La première concerne la reconnaissance de cette formation par la CDIP. Celle-ci a été validée en octobre 2016. Toutefois, bien que les principes de base demeurent les mêmes, des modifications ont d'ores et déjà été apportées à l'organisation qui avait été présentée pour la reconnaissance : notamment, la nécessité d'un stage en responsabilité en 1ère année à un taux minimum de 25% par discipline, et la possibilité de se former pour deux disciplines en deux ans (Mase bi-disciplinaire). Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises pour que ces changements puissent être intégrés au dossier de reconnaissance de la formation.

De plus, une organisation des horaires qui puisse rendre possible cette formation bi-disciplinaire a été mise en place dès la rentrée 2017.

La seconde concerne les quotas d'étudiants-e-s admis chaque année par discipline, et par conséquent la stabilisation des équipes d'enseignement et de recherche de la Forensec. Ceux qui sont établis pour l'instant sont très bas. Mais surtout, le fait que certaines disciplines n'aient plus été ouvertes pour la Mase depuis 6 ans suscite de sérieuses préoccupations, et beaucoup de mécontentement chez les étudiants concernés.

Dans le cadre notamment de la Commission DIP-IUFE, qui s'est maintenue, une discussion est en cours pour une éventuelle élévation de ces quotas, au moins dans certaines disciplines, et pour une ouverture plus large de toutes les disciplines ou au moins d'une grande partie d'entre elles.

Pour la rentrée 2017, une dernière volée a été admise pour la Mase-dispositif transitoire avec 28 étudiant-e-s pour 52 inscrits. Pour les 24 personnes dont la candidature n'a pas pu être retenue, il sera toujours possible de s'inscrire ultérieurement à la Mase en demandant des équivalences pour la 1ère année pour les enseignements acquis dans le cadre de leur CCDIDA. Par ailleurs, 57 étudiant-e-s ont été admis en Mase disciplinaire 1ère année, qui était ouverte dans une dizaine de disciplines, alors qu'il y avait 344 inscrit-e-s. 32 étudiant-e-s suivent la seconde année de cette Mase. Enfin, 28 étudiant-e-s sont en CSDS pour 44 inscrit-e-s. Et 13 autres sont en rattrapage, ce qui donne un total de 158 étudiant-e-s.

Pour cette année, alors que tout est déjà en place, il n'y a eu qu'une seule inscription pour une Mase bi-disciplinaire. Cela concerne l'une des rares personnes en formation émanant d'une école privée, conformément au protocole de collaboration entre le DIP, l'Université de Genève et l'AGEP, signé le 22 juin 2017.

Formation des enseignants spécialisés (MESP)

La MESP est passée en une année d'un effectif de 66 étudiants à un effectif de 80 étudiants à la rentrée 2017. Ce nombre peut étonner puisque la formation admet chaque année 25 étudiants. Dans les faits, de nombreux étudiants doivent réussir les 120 crédits de la MESP mais aussi un complément de formation en enseignement ordinaire (entre 30 et 60 crédits définis de façon individualisée) ; ils ont donc besoin d'un à trois semestres supplémentaires (par rapport au plan d'études minimum) pour terminer leurs études et en particulier leur mémoire de maîtrise en enseignement spécialisé. Ce mémoire, qui compte 24 crédits dans le plan d'études ou, autrement exprimé, entre 600 et 700 heures de travail de recherche, bien des étudiants le réalisent tout en étant déjà engagés comme enseignants spécialisés.

PARTENARIAT UNIGE/IUFE ET DIP/OMP

Du point de vue du partenariat avec le DIP, l'année a été marquée par des recherches de solutions permettant de contrecarrer les effets de la pénurie d'enseignants spécialisés à Genève. Une pénurie qui a bien sûr des aspects préoccupants, étant donné que ce sont les besoins pédagogiques et didactiques particuliers des élèves, et en conséquence leurs apprentissages, qui risquent bien d'être insuffisamment considérés. Conscients de ce risque et soucieux de trouver des stratégies adéquates, les acteurs de la MESP et les représentants de l'Office médico-pédagogique (OMP) ont travaillé dans plusieurs directions :

- d'une part, il existe désormais un parcours aménagé pour les titulaires d'un Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP), permettant de poursuivre la MESP tout en travaillant à mi-temps dès la deuxième année d'études ;
- d'autre part, la perspective d'un DAS en enseignement spécialisé, ouvert exclusivement aux candidats remplissant deux conditions cumulatives : être au bénéfice d'une formation universitaire (licence ou Master) dans un domaine proche de l'enseignement spécialisé et avoir au moins deux années d'expérience dans l'enseignement spécialisé. Les concertations avec les partenaires du DIP et des institutions d'enseignement spécialisé privées subventionnées réunies au sein de l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER) sont bien engagées et le projet d'élaboration de ce DAS démarre en cette fin d'année 2017.

En outre, l'article 132, introduit dans la nouvelle Loi sur l'instruction publique entrée en vigueur le 1er janvier 2016, prévoit désormais que « Le nombre de places de stage et leur attribution sont déterminés par le département ». La concrétisation de cet article a exigé un travail important de concertation entre de multiples instances internes et externes, incluant les services juridiques de l'Université et du DIP. Des modifications du règlement d'études et de la procédure d'admission de la MESP, et de différentes procédures d'accord entre l'Unige et le DIP ont été effectuées.

STAGES

Un des problèmes organisationnels majeurs lié à l'accueil d'un nombre élevé d'étudiants a trait aux stages. En quelques années, l'effectif des stages est passé d'une cinquantaine à quelques 120 stages, si l'on tient compte du fait que la quasi-totalité des étudiants inscrits doivent effectuer :

- deux stages en classes primaires du complément de formation en enseignement ordinaires, en plus des
- trois stages respectivement dans les trois types de structures principaux de l'enseignement spécialisé, soit les dispositifs de soutien à l'intégration en contexte ordinaire, les classes spécialisées et les institutions spécialisées.

La difficulté de mettre ces stages sur pied est triple :

- seuls des enseignants expérimentés peuvent accueillir les étudiants, et la population des enseignants spécialisés chevronnés exerçant à Genève est à peine suffisante pour le nombre d'étudiants concernés ;
- les places de stages mises à disposition par l'OMP ne couvrant pas les besoins de la MESP, l'IUFE doit aussi compter sur les places pourvues par différentes institutions d'enseignement spécialisé privées subventionnées de l'AGOEER, ce qui multiplie les partenaires, les conventions, les procédures, les contacts ;
- enfin, les ressources pour organiser ces stages sont devenues tout à fait insuffisantes (10% de poste de secrétariat, c'est-à-dire le même taux d'activité que lorsque le nombre de stage était moitié moins important).

COMITE DE PROGRAMME et COMMISSION D'ADMISSION

Le fonctionnement de la MESP est entravé par la difficulté de s'appuyer sur la participation régulière de professeurs aux instances telles que : comité de programme et commission d'admission. Le nombre de programmes n'a cessé de croître ces dernières années (que ce soit en formation initiale ou en formation continue) et de nombreuses instances mobilisent les forces des professeurs dans leur faculté. Chacun-e est extrêmement sollicité-e ! Certains n'hésitent pas à parler de « sur-sollicitation ».

Quoi qu'il en soit, cet état de fait est préjudiciable au fonctionnement de la MESP, dans la mesure où la direction MESP (la directrice et le chargé d'enseignement assurant la co-direction) n'est plus épaulée par que par des forces collégiales insuffisantes.

DOSSIER de DEMANDE de RECONNAISSANCE destiné à la CDIP

A l'été 2017, le dossier de demande de reconnaissance par la CDIP était prêt, à l'exception d'un seul chapitre : celui des qualifications d'enseignants. Ce chapitre est particulièrement délicat, puisqu'il requiert de faire figurer des données personnelles qu'il n'est pas possible de recueillir sans prendre des précautions particulières : en effet, chaque enseignant doit faire la somme de ses diplômes, de ses activités d'enseignement et de recherche (projets et publications) et mettre en évidence par ces renseignements qu'il /elle est apte à prendre les responsabilités de

formation qui lui ont été confiées. Ce chapitre est presque complet et il sera bouclé fin novembre 2017. Après quoi le dossier pourra être transmis à la Conseillère d'Etat en charge du DIP, pour que celle-ci le transmette en son nom à la CDIP.

Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF)

Comme indiqué dans le rapport d'activité de la FORDIF du mois de septembre 2017 présenté par son comité de direction¹, « l'année 2016 constitue sa 9^{ème} année de fonctionnement. »

Le CAS FORDIF a mis en place sa 5^{ème} édition en janvier 2015 qui s'est achevée en décembre 2016 et a compté 48 directeurs et cadres d'institutions de formation qui y ont participé dont 47 ont acquis leur certificat.

De janvier 2016 à septembre 2017 (CAS 16-17), 60 participants ont pris part au CAS FORDIF. Dès janvier 2017, le CAS FORDIF accueillera à nouveau 60 participants jusqu'en automne 2018.

Le rapport que l'IRDP a rédigé sur la FORDIF et qui a fait l'objet de présentations aux institutions partenaires démontre que cette formation de cadres remplit bien sa fonction et répond à un besoin romand. De plus, le module INT a été largement apprécié par tous les participants.

Un comité de programme du module INT –sous-comité de programme du CAS FORDIF- est constitué depuis le semestre d'automne 2017. Ce comité de programme est « une instance de régulation pédagogique et didactique qui œuvre pour la qualité des formations offertes dans le cadre du module transversal de la FORDIF » (Règlement du comité de programme Module Intégration). Il sera en charge d'approuver les contenus de formation et d'organiser le fonctionnement du module.

Formation continue

Rapport d'activité 2016-2017 pour les formations continues certifiantes

1. Effectifs

Pour le Diplôme de formation continue en disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire (DAS MDAS), les effectifs étaient constitués :

- pour l'édition 2015-2017 (achevée en juin 2017), de **6** étudiant-e-s (uniquement en musique et rythmique) ;
- pour l'édition 2016-2018 (débutée en janvier 2017), de **12** étudiant-e-s (en musique, rythmique et arts visuels).

Pour le certificat de formation continue en soutien pédagogique (CAS SP), l'effectif était constitué, pour l'édition 2017-2019 (débutée en janvier 2017), de **30** étudiant-e-s.

2. Changements de programme ou structurels survenus

Pour le DAS MDAS, le principal changement a été l'intégration de représentant-e-s des étudiant-e-s dans le Comité de programme (un-e par édition en cours).

¹ http://www.fordif.ch/00_doc/rapports_activites/FORDIF%20-%20Rapport%20d%27activit%C3%A9s%202016.pdf

Pour le CAS SP, des changements sont intervenus dans la coordination du programme et la responsabilité des modules. La coordination du programme est désormais assurée par Walther Tessaro et Glaís Sales Cordeiro. La responsabilité du module 1 est désormais assurée par Carole Veuthey et Glaís Sales Cordeiro. La responsabilité du module 2 est désormais assurée par Lionel Dechamboux et Joaquim Dolz-Mestre. Enfin la responsabilité du module 3 est désormais assurée par Lionel Dechamboux et Walther Tessaro.

3. Autres

L'édition 2017-2019 du DAS MDAS (début en janvier 2018) a enregistré **24** inscriptions, exclusivement dans les disciplines artistiques (musique, rythmique, arts visuels).

Conclusion

L'IUFE a choisi d'avancer dans ses dossiers et projets, de proposer des solutions, de mettre en place des dispositifs afin de lui permettre de stabiliser ses structures, de donner du sens à leur fonctionnement et d'obtenir des reconnaissances de ses formations. A force de ténacité, de collaborations fines, d'écoute, de clarification, de recherche de solutions, peu à peu des perspectives s'ouvrent.

Il reste encore de nouvelles solutions constructives à trouver, de nouveaux aménagements créatifs à mettre en place. Cette année 2016-2017 poursuit le mouvement entamé et permet de soutenir le rythme engagé.

Le plus grand bouleversement potentiel susceptible de toucher la formation des enseignants concerne la FEP. Si le projet de loi était "dégelé" et mis en œuvre, il faudrait bien au moins 12 mois pour refaire un plan d'études et bouleverser 20 ans de travaux et de pratiques concluantes. Ce qui n'est pas possible en faisant cohabiter les deux formations (en quatre ans et en trois ans) l'année qui suivrait une telle décision politique.

Les acteurs de l'IUFE trouvent cette éventualité très préoccupante et espèrent qu'il n'y aura pas de concrétisation de ce projet de loi.

Liste des acronymes

- ACERSE : Association des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de la SSED
- ADEFEP : Association des étudiants en formation dans l'enseignement primaire
- CAHR : Conseil académique des hautes écoles pour la formation romande
- CAS : Certificate Advanced Studies
- CCDIDA : Certificat Complémentaire en Didactique de la Discipline et en sciences de l'éducation (CCDIDA)
- CCEP : Certificat complémentaire en enseignement primaire
- CDHEP : Conférence des Directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques ou institutions assimilées
- CDIP : la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- CIIP : Conférence intercantonale de l'instruction publique des cantons de la Suisse romande et du Tessin
- COHEP : Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques
- CRUS : Conférence des recteurs des universités suisses
- DAS : Diploma advanced studies
- EDAC : Enseignant d'accueil
- FEP : Formation des enseignants du primaire
- FORDIF : Formation des directeurs d'instituts de formation
- FORENSEC : Formation des enseignants du secondaire
- IUFE : Institut Universitaire de formation des enseignants
- MAS : Master advanced studies
- MASE : Master of Arts in Secondary Education
- MEES : Mouvement des étudiants en enseignement secondaire
- MER : Maître d'enseignement et de recherche
- MESP : Maîtrise en enseignement spécialisé
- MITIC : Médias, images et technologies de l'information et de la communication
- SSED : Section des sciences de l'Education